

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 273

présenté par

M. Le Fur, M. Bouley, M. Bazin, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, M. Brun, M. Benassaya,  
M. Cattin, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Reiss, M. Hetzel et M. Bony

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, après le mot :

« celui-ci »,

insérer les mots :

« , dans l’objectif de lutter contre l’entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

II. – En conséquence, compléter la première phrase de l’alinéa 5 par les mots :

« , dans le cadre de la lutte contre l’entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s’agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l’exposé des motifs.